



Achat d'une maison

Par Basile

Bonjour,

Une question simple, pour commencer : un majeur sous tutelle peut-il acquérir un bien immobilier auquel il ne peut accéder du fait de son handicap irréversible ?

De plus, est-il normal qu'un majeur sous tutelle paie le loyer de la maison de son ex compagne alors qu'il n'y réside pas étant dans une maison spécialisée et adaptée à son handicap et son état mental ?

Merci par avance,

Basile